

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT**

**Haute-Garonne**

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **7 mars 2017**,

**Nombre de conseillers**

L'an deux mille dix-sept, le sept mars

**En exercice 19**

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

**Présents 14**

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

**Votants 19**

séances sous la présidence de Me VIGNON ESTEBAN Corinne, Maire.

**Procurations 5**

**Date de convocation : 1/03/2017**

**Date d'affichage : 2/03/2017**

**Etaient présents : MM VIGNON ESTEBAN. FAGET. GRIGIS. MERVILLE-COMET. GODARD. ALZAGA. JORDAN. PRADEL. PINEL. MERVILLE. HAHN. CORTES. FOUCHOU-LAPEYRADE, FAURÉ.**

**Ont donné procuration :**

**Mr LANGLAIS** donne procuration à **Mme VIGNON**

**Mme MUNICH** donne procuration à **Mr HAHN**

**Mme BONATO** donne procuration à **Mme FAGET**

**Mr GRIGIS** donne procuration à **Mr CHEVALLIER**

**Mme CAMUS** donne procuration à **Mr CORTES**

**Myriam ALZAGA** a été nommée secrétaire.

**Délibération n°2017-21 Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Grande Agglomération Toulousaine : avis de la commune de FLOURENS dans le cadre de la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)**

*Exposé*

Par délibération du 4 février 2015, le Comité Syndical du SMTC-Tisséo a décidé d'engager l'élaboration du Projet Mobilités 2020/2025/2030, valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine et son adaptation au nouveau contexte métropolitain, avec pour objectifs :

- des réponses aux enjeux de croissance démographique de structuration du territoire (+ 500 000 déplacements quotidiens à l'horizon 10 ans), à travers une stratégie globale de mobilités intégrant notamment la mise en œuvre d'un réseau structurant de transports en commun (solutions capacitaires, meilleure articulation avec le réseau ferroviaire, potentialités du réseau bus...), l'organisation des réseaux routiers et la promotion des modes actifs ;
- la prise en compte du contexte économique et la desserte des zones d'emploi, dont les accès routiers sont saturés ;
- une meilleure déclinaison par territoire afin de réunir maillage, capacité et inter connexion, dans une logique de cohérence et d'articulation urbanisme / mobilité.

Axé autour des enjeux de mobilités, d'attractivité et d'accessibilité, le Projet Mobilités s'articule prioritairement autour de trois leviers d'actions :

- Le report modal : améliorer les performances du réseau bus (Linéo, Optimo...), créer des capacités de transport supplémentaires (Toulouse Aerospace Express, mise à 52m des quais de la ligne A du métro, ...), développer la couverture et le maillage du réseau structurant (ceinture Sud,...), favoriser l'articulation du

Vu l'avis de la Commission Déplacements et Transports spécifique du 20 février 2017,

Vu la délibération n° DEL-17-0014 adoptée lors du Conseil de la Métropole du jeudi 23 février 2017,

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet les réserves suivantes avant de procéder au vote :

- ✓ **Nécessité de tenir compte de l'évolution des modes de vie et des mobilités des populations vivant dans les petites communes de la périphérie. Il convient de ne pas oublier de mailler le territoire autrement pour leur permettre de s'impliquer à leur tour dans les grands enjeux du futur PDU.**  
*Exemple : repenser le modèle de déplacements « en étoile » en favorisant les liaisons intercommunales, vers d'autres plateformes multimodales, vers des parkings de délestage, ...*
- ✓ **L'application des réglementations pourrait être considérée « au cas par cas » pour permettre des économies et/ou des aménagements mieux adaptés au contexte.**  
*Exemple : sous prétexte de mise en accessibilité des points d'arrêts de bus, certains sont supprimés alors qu'ils sont encore utilisés.*

#### **Article 1**

De donner un avis favorable au Projet Mobilités 2020/2025/2030, arrêté par délibération du Comité Syndical du SMTC-Tisséé le 19 octobre 2016, sous réserve de prise en considération des éléments évoqués ci-dessus.

#### **Article 2**

D'autoriser Madame le Maire à engager tous les actes et démarches nécessaires à la mise en œuvre aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an.

11 VOIX POUR (Avec réserves)  
7 ABSTENTIONS  
1 VOIX CONTRE

Fait à Flourens, le 7 mars 2017

Le Maire,  
Corinne VIGNON

